



**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTION POUR L'EXERCICE 2014
(ARTICLE L.225-184 DU CODE DE COMMERCE)**

Le Conseil d'administration a arrêté, lors de sa réunion du 4 mars 2015, les termes du présent rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-184 du Code de commerce, afin d'informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186-1 du même code.

Le 4 mars 2015

Le Président du Conseil



**RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE
SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS POUR L'EXERCICE 2014**

Conformément à la loi, il vous est communiqué ci-après les informations intéressant les plans d'options de souscription et d'achat d'actions de la société SCOR SE (la « **Société** ») pour l'exercice 2014 :

1) Renseignements généraux portant sur les options consenties en 2014 :

a) Attribution d'options de souscription d'actions SCOR SE en 2014

- En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 25 avril 2013 dans sa vingt-deuxième résolution, le Conseil d'administration du 4 mars 2014 a arrêté, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations du 25 février 2014, un plan d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place le 20 mars 2014 en faveur du mandataire social, des membres du Comité Exécutif de SCOR SE et de certains salariés aux niveaux de *Partners* les plus élevés de SCOR SE et de ses filiales françaises et étrangères.
- En vertu de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 6 mai 2014 dans sa vingt-troisième résolution, le Conseil d'administration du 5 novembre 2014 a arrêté, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations du 5 novembre 2014, un plan d'attribution d'options de souscription d'actions mis en place le 1er décembre 2014 en faveur de *Senior Global Partners* dans le cadre d'attributions promises à l'embauche pour attirer des collaborateurs de statut *Senior Global Partner*.

Le Conseil, lors de ses réunions du 4 mars 2014 et du 6 mai 2014, a décidé à cet égard, sur proposition du Comité des Rémunérations et des Nominations, que l'exercice de la totalité des options attribuées au mandataire social, aux membres du Comex, ainsi qu'à tous les autres bénéficiaires *Partners* du Groupe, serait conditionné à la réalisation de la condition (5) ci-après et d'au moins trois des quatre autres conditions suivantes :

- (1) le ratio de solvabilité à l'issue de chaque trimestre ne doit pas être inférieur à 150% sur 2014 et 2015 ;
- (2) le ratio combiné de SCOR Global P&C doit être inférieur à 100% en moyenne sur 2014 et 2015 ;
- (3) la marge technique de SCOR Global Life doit être supérieure ou égale à 3% en moyenne sur 2014 et 2015 ;
- (4) le return on equity « ROE » de SCOR SE doit dépasser de 1 000 points de base le taux sans risque en moyenne sur 2014 et 2015 ;
- (5) le respect absolu des principes déontologiques du Groupe tels que décrits dans le Code de conduite du Groupe SCOR. Ces principes, destinés à protéger les intérêts des clients du Groupe, sont garants du développement durable de SCOR et donc de sa performance.

Ainsi, si la condition (4) n'est pas réalisée et qu'une des 3 conditions de performance (1), (2) ou (3) n'est pas réputée satisfaite, seul un pourcentage réduit de l'allocation initiale d'options, sera consenti conformément à la grille définie ci-contre :

Atteinte du ROE de SCOR au-dessus du taux sans risque (moyenne sur 2 exercices)	Proportion de l'attribution définitivement acquises
A partir de 1 000 bps	100%
Entre 800 et jusqu'à 999 bps	90%
Entre 600 et jusqu'à 799 bps	70%
Entre 400 et jusqu'à 599 bps	50%
Entre 301 et jusqu'à 399 bps	25%
Inférieur ou égal à 300 bps	0%

En tout état de cause, en cas de faute(s) constatée(s) au regard du Code de conduite (condition (5)), par exemple en cas de fraude, le bénéficiaire perdra la totalité du bénéfice de ses options (*clawback policy*).

Les caractéristiques des attributions ainsi réalisées sont résumées ci-dessous :

Date du Conseil d'administration	Date d'attribution	Date d'échéance du Plan	Nombre de Bénéficiaires	Nombre d'options attribuées	Nombre d'actions sous options	Prix de souscription (Euros)
04/03/2014	20/03/2014	21/03/2024	66	694 875	-	25,06
05/11/2014	01/12/2014	02/12/2024	3	9 000	-	24,405

b) Attribution d'options d'achat d'actions SCOR SE en 2014

Néant

2) Options de souscriptions d'actions consenties aux mandataires sociaux de SCOR SE en 2014 :

a) Options consenties aux mandataires sociaux de SCOR SE, par SCOR SE ou par les sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés par lesdits mandataires au sein de SCOR SE en 2014

Mandataires sociaux	Nombre d'options	Prix d'exercice (en euros)	Date d'attribution	Date d'échéance
Denis KESSLER	100 000	25,06	20/03/2014	21/03/2024

b) Options consenties aux mandataires sociaux de SCOR SE, par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce, à raison des mandats et fonctions exercés par lesdits mandataires au sein desdites sociétés contrôlées en 2014

Néant

- 3) Actions souscrites ou achetées par les mandataires sociaux de SCOR SE en 2014, en exercice d'options consenties par SCOR SE, par les sociétés liées au sens de l'article L.225-180 du code de commerce, ou par les sociétés contrôlées au sens de l'article L.233-16 du code de commerce:

Néant

- 4) Salariés de SCOR SE, non mandataires sociaux, auxquels a été consenti le plus grand nombre d'options de souscription d'actions en 2014 par SCOR SE et par les sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce :

Salariés	Nombre d'options consenties	Prix d'exercice (en Euros)	Date d'échéance
Paolo DE MARTIN	60 000	25,06	21/03/2024
Victor PEIGNET	60 000	25,06	21/03/2024
François DE VARENNE	40 000	25,06	21/03/2024
Benjamin GENTSCH	40 000	25,06	21/03/2024
Frieder KNUEPLING	40 000	25,06	21/03/2024
Mark KOCIANCIC	40 000	25,06	21/03/2024
Simon PEARSON	40 000	25,06	21/03/2024
Joseph A. GILMOUR	22 500	25,06	21/03/2024
John BRUECKNER	15 000	25,06	21/03/2024
Lawrence MOEWS	15 000	25,06	21/03/2024

- 5) Nombre d'actions ayant été souscrites ou achetées par les dix salariés, non mandataires sociaux, ayant souscrit le plus grand nombre d'actions en 2014, en exercice d'options détenues par SCOR SE et par les sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce :

Salariés	Nombre d'actions souscrites	Prix d'exercice (en euros)
Gilles MEYER	48 000	18,40
Gilles MEYER	48 000	14,917
Frieder KNUEPLING	15 000	15,63
Frieder KNUEPLING	5 000	17,58
Frieder KNUEPLING	25 000	18,40
Frieder KNUEPLING	15 000	14,917
Ben HO	7 000	15,63
Ben HO	7 000	17,58
Ben HO	7 321	18,30
Ben HO	7 308	15,90
Ben HO	5 000	14,917
Sylvie VAN VIET	7 321	18,30

Salariés	Nombre d'actions souscrites	Prix d'exercice (en euros)
Sylvie VAN VIET	6 264	15,90
Henry KLECAN	12 550	10,90
Jean-Luc BESSON	12 000	17,58
Jim MACDONALD	4 500	15,63
Jim MACDONALD	3 500	17,58
Jim MACDONALD	4 000	14,917
Frank AUDENAERD	2 500	15,63
Frank AUDENAERD	2 000	17,58
Frank AUDENAERD	3 000	18,40
Frank AUDENAERD	3 000	14,917
Fabrice DE DIANOUS	6 000	15,63
Fabrice DE DIANOUS	4 000	14,917
Christopher WING	10 000	15,63

6) **Options de souscription consenties en 2014 par SCOR SE et les sociétés mentionnées à l'article L.225-180 du code de commerce à l'ensemble des bénéficiaires salariés par catégorie :**

Nombre d'options de souscription consenties	Prix (en euros)	Date d'échéance	Nombre de bénéficiaires salariés	Répartition des actions entre catégories de bénéficiaires
100 000 soumises en totalité à des conditions de performance	25,06	21/03/2024	1	Mandataire social
320 000 soumises en totalité à des conditions de performance	25,06	21/03/2024	7	Membre du COMEX
274 875 soumises en totalité à des conditions de performance	25,06	21/03/2024	58	<i>Partner</i>
9 000 soumises en totalité à des conditions de performance	24,405	01/12/2024	3	<i>Partner</i>

* * *
*